

////////////////////////////////////  
**COMPTE RENDU**

**CONSEIL DE QUARTIER DU MERCREDI 6 MAI 2021**  
////////////////////////////////////

**Présents :**

**Habitants volontaires :** Aricia HERMANN, Fernand LE MOAL, Norbert LUCAS, Patrick NIVLET (Co-président), Annie RAMADIER, Guy SOLARD

**Acteurs de quartiers :** Christophe AUBRÉE (Association Collectif Animation Centre-Ville), Martine CRUVEILLER (OPAR), Françoise COGNET (AgenZenCom/Coll'Actif), Rémi LOQUET (EHPAD Saint-Thomas de Villeneuve), Rozenn MERRIEN (Jeu de Paume)

**Membres permanents :** Christophe DABADIE (École Liberté)

**Invités :** Karim CISSE (habitant), Rozenn MERRIEN (chargée de mission à l'APRAS et coordinatrice du Jeu de Paume)

**Excusés :**

**Habitants volontaires :** Alain Coquart

**Ville de Rennes et Rennes Métropole :** Didier LE BOUGEANT (Adjoint à la Maire délégué au quartier centre), Cécile VIGNES (Direction Aménagement Urbain et Habitat), Marion ETIENNE (Opéra), Françoise COLIN, Laurent MEUNIER, Gilles SUBRECHICOT (Direction de quartiers Centre)

## **1 °) Jumelage entre l'Opéra et la Direction de Quartiers**

### **Présentation du jumelage par Didier LE BOUGEANT et Marion ETIENNE**

La Ville de Rennes souhaite relier chaque lieu culturel aux différents quartiers de la ville. Le jumelage entre l'Opéra et la Direction de Quartiers Centre aura lieu sur trois ans. L'Opéra a à cœur de travailler ce projet avec les habitants.

Le travail a commencé avec une résidence d'artistes à l'école élémentaire du Colombier avec une classe de CM1 et une classe de CM2 et le chœur Melismes. La restitution se déroulera le 24 juin 2022.

**Direction de Quartier Centre**

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

[dqc@ville-rennes.fr](mailto:dqc@ville-rennes.fr)



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

**Protection des données personnelles**

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](http://www.metropole-rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://www.metropole-rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

Par ailleurs l'Opéra en plein air se tiendra le 9 juin à 20h avec la représentation publique de la Chauve-Souris, dans des lieux divers (Thabor, Maison Des Associations, Stade Vélodrome, halle du Triangle, Maison de quartier de la Bellangerais... + peut-être des cafés - restaurants). Aricia HERMANN insiste sur l'importance de la communication vers les habitants. La Direction de Quartiers sera vigilante à donner une bonne visibilité à ce dispositif. Pour une pleine réussite, elle aura besoin que les Conseillers de quartiers soient également un relais vers leur réseau.

Rémi LOQUET, Directeur de l'EHPAD Saint-Thomas de Villeneuve fait part de son accord de principe pour la participation des résidents de l'EHPAD et pour accueillir différents temps forts, dans le cadre de ce jumelage.

## 2°) Charte de la construction

### Présentation par Cécile VIGNES et Aricia HERMANN (membre du jury citoyen)

La démarche a été lancée à l'automne 2019 et elle concerne le secteur diffus. Des ateliers d'abord ont été organisés avec des représentants des Conseils de quartiers, des acteurs professionnels et des représentants des services de la collectivité. La synthèse de ce travail a été soumise à un jury citoyen de manière à construire une charte. Les participants étaient de tous les quartiers avec un panel représentatif des Rennais.

Plusieurs propositions émergent pour définir de bonnes pratiques au fil de l'élaboration des projets. Il ressort notamment de ce travail la nécessité de communiquer et d'expliquer davantage ce qu'est un PLUi (Plan Local Urbanisme intercommunal) l'objectif de la charte est de créer les conditions du dialogue entre les promoteurs des projets et les riverains concernés, ceci aux différentes étapes des projets (prospection, élaboration du projet, travaux), mais en se concentrant particulièrement sur la phase en amont du dépôt du permis de construire.

Monsieur Le Bougeant précise les chantiers qui concernent le Centre-Ville :

- La réhabilitation du Centre-Ville avec les contraintes liées au Plan de Sauvegarde de Mise en Valeur et aux avis conformes de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Le projet rue Dreyfus/quai Chateaubriand,
- Les projets de reconstruction place Saint-Germain et Place Sainte-Anne (Archipel Habitat)
- Le projet d'Hôtel sur l'avenue Janvier et le Boulevard Magenta,
- Un projet sur la rue du Capitaine Maignan
- Le projet en cours sur le 7 rue de l'Alma (Ancien crédit coopératif).
- Le projet de réhabilitation de l'Hôtel Dieu

Le rôle des conseils de quartiers sera renforcé dans le cadre de la Charte. Ce point sera précisé ultérieurement.

## 3°) Forum tranquillité publique

Dans le cadre du renouvellement de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, des ateliers de concertation thématique ont été organisés du 17 au 22 avril, en visioconférence.

### Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

[dqc@ville-rennes.fr](mailto:dqc@ville-rennes.fr)



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

#### Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

Patrick NIVLET précise qu'il a participé à l'ensemble des ateliers, pour avoir une bonne vision d'ensemble.

Un livre blanc en sortira, suite à des réunions de synthèse.

Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil de Quartier.

#### 4°) Gestion fin couvre-feu et retour à la vie nocturne

Patrick NIVLET souhaite attirer l'attention des services de la Ville de Rennes sur la nécessité de rester vigilants au fur et à mesure de la libération des contraintes sanitaires et de la levée du couvre-feu.

Aricia HERMANN souhaite connaître la stratégie de la Ville pour éviter d'éventuels débordements.

Didier LE BOUGEANT partage l'inquiétude des riverains, même si le déconfinement progressif, par étapes, devrait permettre de diluer cet effet. Par ailleurs, Les établissements de nuit ne rouvriront pas dans l'immédiat et la Ville sera attentive aux éventuels effets de soupape.

Gilles SUBRÉCHICOT précise le travail que la Ville de Rennes a d'ores et déjà engagé avec les différents partenaires (Police Nationale, Préfecture, représentants des établissements de débits de boissons, etc.). Chaque acteur se mobilise, à son niveau de compétence, pour permettre d'éviter les débordements et les nuisances que pourraient provoquer le retour de la vie nocturne.

Suite aux évènements survenu la semaine dernière, Didier Le Bougeant précise qu'une grande majorité des commerçants a tenu ses engagements, dans le respect des normes sanitaires de la charte signée entre la Ville et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie d'Ille-et-Vilaine (Umih 35). Cependant, un certain nombre d'établissements se sont clairement laissés déborder face à l'affluence et l'enthousiasme de leurs clients, essentiellement dans le secteur Sainte-Anne et Saint-Michel. Les mesures sanitaires obligatoires permettant l'exploitation des terrasses n'ont pas été respectées, pas plus que les jauges fixées par le décret gouvernemental. Certains établissements n'ont pas non plus respecté la réglementation, en servant directement au comptoir des clients qui n'avaient pas de place en terrasse.

L'application des normes sanitaires, des jauges en terrasse et le respect de la réglementation s'appliquant aux débits de boisson est de leur stricte responsabilité. En conséquence, des échanges ont eu lieu avec l'autorité préfectorale : les établissements qui ne respectent pas les règles s'exposent à une interdiction d'exploiter leur terrasse, voire à une fermeture administrative.

#### 5°) Actualité Jeu de Paume

Françoise COGNET souhaite connaître les orientations par rapport à l'avenir du Jeu de Paume.

Didier Le Bougeant rappelle que le Jeu de Paume est un équipement de quartier de proximité à destination des habitants du Centre-Ville, pour et par les habitants. Il a été inauguré en décembre 2019 mais n'a pas pu fonctionner normalement en 2020 en raison de la situation sanitaire.

Rozenn Merrien, chargée de mission à l'APRAS et coordinatrice du Jeu de Paume, présente un document d'étape. Le modèle économique et de gouvernance reste à éprouver ; il n'a pas pu être mis en œuvre dans de bonnes conditions.

#### Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

[dqc@ville-rennes.fr](mailto:dqc@ville-rennes.fr)



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

#### Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](http://metropole.rennes.fr) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

Cependant, le bilan de l'année 2020 montre que de nombreux acteurs se sont mobilisés autour de la structuration du lieu ; l'équipe sur site a également pu rencontrer quelques habitants du quartier Centre souhaitant s'investir dans la construction de ce nouvel équipement, ou avec lesquels des projets de collaboration pourraient se concrétiser en 2021.

Par ailleurs, beaucoup d'événements restent dans les cartons et seront reprogrammés dès que le contexte le permettra, notamment la semaine dédiée à la petite enfance et à la parentalité. L'APRAS a toujours pour mission de transmettre la gestion et l'animation du lieu à une future structure qu'elle aura contribué à créer, en lien avec les habitants et acteurs du quartier Centre. La date d'un transfert de gestion fixé à fin 2021 sera à réinterroger au regard de la crise sanitaire et de la capacité à fédérer et mobiliser l'ensemble des acteurs sur le projet Jeu de Paume.

Enfin l'équipement accueille depuis début avril un stagiaire en communication chargé de construire le futur site du Jeu de Paume. Il pourra être consulté en ligne début juillet et permettra de mieux communiquer à la rentrée de septembre sur le fonctionnement du lieu (description des espaces, modalités de réservations, ...) et sur les événements/ateliers/animations proposés.

## 6°) Propositions de sujets à travailler ensemble

Les co-présidents souhaiteraient que les sujets suivants fassent l'objet d'échange dans les prochains mois, entre les membres du conseil de quartiers :

- Découverte de l'hôtel Pasteur, avec une visite à organiser prochainement.
- Retour sur la Médiation place Hoche, avec présentation de la démarche et ce qu'elle produit.
- Une réflexion à mener sur les mobilités douces (déplacements à vélo ou trottinettes sans remettre en cause la tranquillité des piétons).
- Les enjeux du matrimoine.
- La place des femmes sur l'espace public.

## 7°) Élections ; Recherches de personnels.

Le Service élections de la Ville de Rennes recherche toujours des personnes. Si vous êtes toujours intéressé, vous pouvez adresser votre candidature à :

[pap-recrutement.elections@ville-rennes.fr](mailto:pap-recrutement.elections@ville-rennes.fr)

## 8°) Questions diverses

- Madame Aricia HERMAN souhaite que l'on organise des marches exploratoires sur différentes rues. Didier LE BOUGEANT répond favorablement à cette proposition, dès que les conditions sanitaires le permettront.
- Martine CRUVEILLER fait part de l'actualité de l'OPAR qui est fortement impactées par la crise sanitaire (document ou lien à mettre en PJ)
- Laurent Meunier précise le dispositif d'animation qui sera renouvelé en 2021 sous le label "Cet été à Rennes". Différentes animations seront proposées et seront présentées dans un prochain conseil de quartier, en juin.

### Direction de Quartier Centre

7 rue de Viarmes

T > 02.23.62.11.25

[dqc@ville-rennes.fr](mailto:dqc@ville-rennes.fr)



Toute correspondance doit être adressée à **Madame la Maire**, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

#### Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement.

Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via [le formulaire de contact](#) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à

Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex

Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>